

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-47

OBJET : Opération « Renouvellement et renforcement du réseau d'Alimentation en eau potable sur le territoire de la ville de Petit-Canal »

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE

30 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,

LE 30/10/17

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

Le Président

V
Bernard



Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG, en date du 26 avril 2017, portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39, en date du 21 septembre 2017, portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'amélioration de la gestion et la distribution de l'eau potable sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) avait validé un programme de travaux prioritaires à réaliser sur les exercices de 2016 à 2018, le 28 décembre 2015 ;

CONSIDERANT que la CANGT avait validé dans cette programmation, la réalisation de l'opération : « Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable de Petit-Canal » ;

CONSIDERANT que la CANGT avait sollicité l'accompagnement financier de l'Etat sur la réalisation de l'opération de renouvellement et renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable de Petit-Canal ;

CONSIDERANT que cette opération s'inscrivant dans l'enveloppe « Revitalisation et développement des bourgs-centres », la CANGT a bénéficié d'un accord d'accompagnement financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Local, pour un montant maximal de cinq cent quatre-vingt-deux milles quatre-vingt-quatre euros (582 084€) pour une opération d'un montant estimé à l'époque à deux millions, huit cent cinquante-six mille euros (2 856 000€) ;

CONSIDERANT que cette opération est en parallèle de celle de création du système d'assainissement de la ville de Petit-Canal, pour laquelle la CANGT avait aussi bénéficié de financement de l'ONEMA ;

CONSIDERANT que cette opération doit faire l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre précise, qui consiste à réaliser des études et travaux de renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable de quatre mille cinq cents mètres linéaires (4500mL), dans le centre bourg de Petit-Canal et de quatre mille mètres linéaires (4000mL), dans le secteur Bazin/Balin à Petit-Canal ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER la mise œuvre de l'opération « Renouvellement et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur le territoire de la ville de Petit-Canal », soit la réalisation :

- Des études et travaux de renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable de quatre mille cinq cents mètres linéaires (4500mL), dans le centre bourg de Petit-Canal, pour un montant estimé à un million cinq cent douze milles euros (1 512 000€) ;
- Des études et travaux de renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable de quatre mille mètres linéaires (4000mL), dans le secteur Bazin/Balin à Petit-Canal, pour un montant estimé à un million trois cent quarante-quatre milles euros (1 344 000€).

ARTICLE 2: DE VALIDER le plan de financement prévisionnel proposé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local - FSIL)	582 084,00 € HT	20,38%
Autres Fonds Publics : (FEDER, Région, Département, Office de l'Eau, AFB...)	1 702 716,00 € HT	59,62%
Régie Eau Nord Caraïbes	571 000,00€ HT	20%
TOTAL	2 856 000,00€ HT	

ARTICLE 3: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à procéder à la réalisation des études et travaux afférents à cette opération,

ARTICLE 4: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à contractualiser la mission de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux afférents à cette opération ;

ARTICLE 5: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à établir l'avenant à la convention de subvention Etat et à solliciter les autres subventions ;

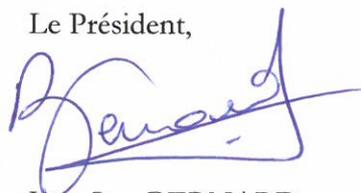
ARTICLE 6: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à assurer la conduite complète de l'opération et la réception des travaux ;

ARTICLE 7: Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56

